

Congé de maternité, de paternité et parental

Appel à tous Rapport des résultats

Cet appel à tous concerne les congés de maternité, de paternité et parentaux. Voici un aperçu des questions posées :

- Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de maternité?
- Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de paternité?
- Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé parental? Etc.

Nombre de répondants : 252

Cet appel à tous a été fait entre le 8 mai et le 23 mai 2012.



Résumé

- Selon 32,13 % des répondants, leur entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de maternité.
- Selon 16,47 % des répondants, leur entreprise bonifie les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de paternité.
- Selon 6,20 % des répondants, leur entreprise bonifie les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé parental.

Note de l'éditeur

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en juillet 2012.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?

OSBL	13	5,22 %
Entreprise privée	188	75,50 %
Organisme public	30	12,05 %
Organisme parapublic	18	7,23 %
Nombre de répondants	249	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de maternité?

Oui	80	32,13 %
Non	165	66,27 %
Je ne sais pas	4	1,61 %
Nombre de répondants	249	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de maternité?

L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.	19	22,62 %
L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.	12	14,29 %
L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.	3	3,57 %
L'entreprise ajoute moins de 10 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.	0	0,00 %
L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.	9	10,71 %
Autre, précisez	41	48,81 %
Nombre de répondants	84	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de paternité?

Oui	41	16,47 %
Non	201	80,72 %
Je ne sais pas	7	2,81 %
Nombre de répondants	249	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de paternité?

L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.	17	32,69 %
L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.	4	7,69 %
L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.	3	5,77 %
L'entreprise ajoute moins de 10 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.	0	0,00 %
L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.	9	17,31 %
Autre, expliquez	19	36,54 %
Nombre de répondants	52	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé parental?

Oui	15	6,20 %
Non	224	92,56 %
Je ne sais pas	3	1,24 %
Nombre de répondants	242	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé parental?

L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.	7	29,17 %
L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.	3	12,50 %
L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.	0	0,00 %
L'entreprise ajoute moins de 10 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.	1	4,17 %
L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.	7	29,17 %
Autre, expliquez	6	25,00 %
Nombre de répondants	24	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?

Oui	52	21,49 %
Non	185	76,45 %
Je ne sais pas	5	2,07 %
Nombre de répondants	242	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?

Moins d'un mois	12	22,64 %
De 1 mois à 3 mois	16	30,19 %
De 3 mois à 6 mois	5	9,43 %
Plus de 6 mois	20	37,74 %
Nombre de répondants	53	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé parental?

Oui, et les prestations sont les mêmes.	0	0,00 %
Oui, mais les prestations sont moindres.	1	0,70 %
Non	79	55,63 %
Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.	62	43,66 %
Nombre de répondants	142	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?

Oui	79	34,05 %
Non	138	59,48 %
Je ne sais pas	6	2,59 %
Autre, expliquez	9	3,88 %
Nombre de répondants	232	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?

Garderie en milieu familial ou partenariat avec des garderies	4	4,30 %
Remboursement des frais de garderie quand des heures supplémentaires sont requises	0	0,00 %
Temps partiel ou temps partagé	10	10,75 %
Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)	66	70,97 %
Autre, précisez	13	13,98 %
Nombre de répondants	93	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?

Oui	107	46,12 %
Non	117	50,43 %
Je ne sais pas	8	3,45 %
Nombre de répondants	232	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?

Oui	97	41,81 %
Non	101	43,53 %
Je ne sais pas	28	12,07 %
Nous n'offrons aucun de ces régimes.	6	2,59 %
Nombre de répondants	232	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?

Le poste est pourvu à l'interne.	25	10,78 %
Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.	96	41,38 %
Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.	36	15,52 %
Autre, précisez	75	32,33 %
Nombre de répondants	232	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

10. Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	51	22,47 %
101 à 500 employés	100	44,05 %
501 à 1000 employés	20	8,81 %
1001 à 5000 employés	41	18,06 %
5001 employés et plus	15	6,61 %
Nombre de répondants	227	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

11. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	6	2,64 %
Commerce de détail (44-45)	18	7,93 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	1	0,44 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	2	0,88 %
Construction (23)	6	2,64 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	5	2,20 %
Transport et entreposage (48-49)	7	3,08 %
Services publics (22)	8	3,52 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	3	1,32 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	4	1,76 %
Administrations publiques - fédérales (91)	3	1,32 %
Administrations publiques - municipales (91b)	6	2,64 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	7	3,08 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	4	1,76 %
Fabrication autres (31-33)	50	22,03 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	7	3,08 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	7	3,08 %
Arts, spectacles et loisirs	1	0,44 %
Autres services - associations (81a)	2	0,88 %
Autres services - syndicats (81)	1	0,44 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	7	3,08 %
Commerce de gros autres (41)	5	2,20 %
Finance et assurances (52)	14	6,17 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	1	0,44 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	4	1,76 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	1	0,44 %
Services administratifs autres (56b)	1	0,44 %
Services d'enseignements/gestion (61)	4	1,76 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	1	0,44 %
Services immobiliers, location et bail (53)	2	0,88 %
Services professionnels - autres services (54b)	5	2,20 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	2	0,88 %
Services professionnels - services conseils (54)	27	11,89 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	0	0,00 %
Sans objet	5	2,20 %
Nombre de répondants	227	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	Moins de 100 employés (51 répondants)
2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u> ? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u> ? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u> ? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u> ? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u> ? 4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u> ?	1 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Nous sommes flexiblse, mais pas seulement pour conciliation travail/famille. 7. Oui 8. Oui 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Sans objet
5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental? 5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner? 5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u> ? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? Secteur d'activité	2 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Oui 5.a. Moins d'un mois 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires. 6. Oui 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 7. Oui 8. Non 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés. 11. Fabrication haute technologie (31-33b)
	3 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Oui 5.a. De 1 mois à 3 mois 5.b. Non 6. Non 7. Oui 8. Oui 9. Le poste est pourvu à l'interne. 11. Fabrication autres (31-33)
	4 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Oui 3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP. 4. Non 5. Oui 5.a. Moins d'un mois 5.b. Non 6. Oui, si nécessaire et occasionnellement 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 7. Oui 8. Oui 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés. 11. Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants	
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u> ? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u> ? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u> ? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u> ? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u> ?	5 -	1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Non 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Fabrication autres (31-33)
4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u> ? 5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental? 5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner? 5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u> ? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? Secteur d'activité	6 -	1. OSBL 2. Oui 2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP. 3. Oui 3.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP. 4. Non 5. Non 5.b. Non 6. Non 7. Oui 8. Oui 9. Selon le type de fonction et des besoins du moment 11. Autres services - syndicats (81)
	7 -	1. OSBL 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires. 6. Non 7. Non 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Commerce de gros autres (41)
	8 -	1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Oui 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Sans objet

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>9 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire et les prestations du RQAP jusqu'à 95 % du salaire de l'employé, selon le choix du régime RQAP choisi (20 ou 25 % du salaire), et ce, pendant 20 semaines.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Possibilité de télétravail à l'occasion</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Cela est géré selon le cas et dépend de chaque département. Parfois, le poste est comblé par un candidat externe, de façon temporaire, parfois les tâches sont redistribuées entre les autres employés ou comblé à l'interne.</p> <p>11. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>10 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Autres services - associations (81a)</p>
<p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>11 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>12 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>? 4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>? 5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental? 5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner? 5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 	<p>13 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 2.a. L'organisation paie 93 % du salaire (salaire régulier moins cotisations au régime de retraite - exonéré) moins les prestations du RQAP. 3. Non 4. Non 5. Oui 5.a. Plus de 6 mois 5.b. Non 6. Oui 6.a. Temps partiel ou temps partagé 7. Oui 8. Oui 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés. 11. Administrations publiques - provinciales (91a)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>14 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires. 6. Non 7. Non 8. Oui 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Construction (23)
	<p>15 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Fabrication autres (31-33)
	<p>16 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires. 6. Non 7. Non 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Services professionnels - services conseils (54)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>17 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p>	<p>18 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>19 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Selon les types de poste, nous allons recruter à l'interne, à l'externe ou répartir les tâches de travail.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
	<p>20 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>21 -</p>	<p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
Secteur d'activité	<p>22 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Nous n'offrons aucun de ces régimes.</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
	<p>23 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>24 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Construction (23)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>25 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Nous n'offrons aucun de ces régimes.</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>26 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services immobiliers, location et bail (53)</p>
	<p>27 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>28 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. toutes ces réponses</p> <p>11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>29 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 3 mois à 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Cela dépend de la nature du poste.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>30 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Ne s'applique pas</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>31 -</p>	<p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Services administratifs - services d'emploi (56)</p>
	<p>32 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>33 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Partenariat avec des garderies et aménagement de l'horaire de travail</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>34 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Pour les congés de maternité, le poste est pourvu à l'externe. Pour le congé de paternité, les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services professionnels - autres services (54b)</p>
	<p>35 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>36 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p>	<p>37 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>38 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>39 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>9. Tout dépendant si le poste est syndiqué ou pas.</p> <p>11. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>? 4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>? 5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental? 5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner? 5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 	<p>40 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP. 3. Non 3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP. 4. Non 4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP. 5. Oui 5.a. De 1 mois à 3 mois 5.b. Non 6. Oui 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 7. Non 8. Oui 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés. 11. Services professionnels - services conseils (54)
<ol style="list-style-type: none"> 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 	<p>41 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Oui 8. Oui 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés. 11. Fabrication autres (31-33)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>42 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Non 8. Non 9. La situation ne s'est pas encore présentée, pas de politique pour le moment. 11. Services professionnels - services conseils (54)
	<p>43 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires. 6. Non 7. Oui 8. Oui 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés. 11. Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>44 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Nous n'offrons aucun de ces régimes.</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>45 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Cela dépend du poste. Pour un poste de journalier et un congé très court : les tâches seront redistribuées. S'il s'agit d'un poste de bureau pour une longue période : nous procéderons à un recrutement externe.</p> <p>11. Construction (23)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>46 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services publics (22)</p>
	<p>47 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>48 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Tous applicables selon les cas.</p> <p>11. Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p>49 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 93 % du salaire et le RQAP pour tenir compte de l'exemption du paiement des primes RQAP et Assurance-emploi.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services d'enseignements/gestion (61)</p> <hr/> <p>50 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Selon la demande</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>51 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>101 à 500 employés (100 répondants)</p> <hr/> <p>52 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p> <hr/> <p>53 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>54 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>55 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>56 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>57 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
	<p>58 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes les réponses</p> <p>11. Sans objet</p>
	<p>59 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>60 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Construction (23)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>61 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement d'horaires au cas par cas, sans politique formel à cet égard.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. B ou C, selon le poste.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>62 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
	<p>63 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>64 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>65 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>66 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>67 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses, ça dépend du poste, du service et des ressources à l'interne.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>68 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.a. Nous n'offrons malheureusement rien.</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Tout dépend du poste, cela peut être les trois options énumérées précédemment.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>69 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>70 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Toutes ces réponses</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>71 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p>	<p>72 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 93 % du salaire de l'employée et les prestations du RQAP reçues ou qu'elle devrait recevoir si elle en faisait la demande.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Chaque situation est unique. Toutes les avenues sont possibles.</p> <p>11. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>73 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>74 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Pourvu à l'externe ou les tâches sont redistribuées, tout dépendant du poste.</p> <p>11. Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>75 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Parfois du temps partiel, dépendant du poste de l'employée.</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. A et B et C dépendant du poste</p> <p>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>76 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Différence jusqu'à 90 % du salaire</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes les options précédentes</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>77 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>78 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>79 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>80 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>81 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Services professionnels - autres services (54b)</p>
	<p>82 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>83 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Compense jusqu'à 95 % du salaire</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services publics (22)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p>	<p>84 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ces situations peuvent être appliquées</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>85 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Commerce de gros haute technologie (41b)</p>
	<p>86 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>87 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>88 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Dépendant du poste, peut être pourvu à l'interne ou à l'externe.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>89 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 93 % du salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>90 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>91 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 93 % et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p>	<p>92 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>93 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>94 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>95 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>96 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Permet des absences plus fréquentes, mais rien de spécial et d'officiel.</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Variable d'une situation à l'autre. Nous avons les 3 scénarios.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>97 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Ça peut être une des trois options, dépendamment de la situation.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>98 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Nous n'offrons aucun de ces régimes.</p> <p>9. Tout dépendant du poste.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>99 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes les réponses sont bonnes, selon les postes disponibles.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>100 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>101 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 90 % du salaire de l'employée et les prestations du RQAP/Assurance emploi.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. On fait un affichage à l'interne; si pas comblé, on va à l'externe avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants	
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u> ? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u> ? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u> ? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u> ? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u> ? 4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u> ? 5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental? 5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner? 5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u> ? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? Secteur d'activité	102 -	1. Entreprise privée 2. Oui 2.a. Une prestation offerte au retour de l'employé et pour une durée proportionnelle à la durée du congé. 3. Oui 4. Oui 4.a. Une prestation offerte au retour de l'employé et pour une durée proportionnelle à la durée du congé. 5. Non 6. Oui 6.a. Horaire flexible, télétravail, journée de conciliation, cadeau \$ aux nouveaux parents 7. Oui 8. Oui 9. Varie 11. Services professionnels - services conseils (54)
	103 -	1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Non 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Services professionnels - services conseils (54)
	104 -	1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Oui 5.a. De 1 mois à 3 mois 5.b. Non 6. Oui 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 7. Non 8. Non 9. Réponse 1 et 2 sont bonnes 11. Services professionnels - services conseils (54)
	105 -	1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Non 8. Non 9. Ça dépend des postes. 11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>106 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Ceci dépend de chacune des situations.</p> <p>11. Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>
<p>107 -</p>	<p>107 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services publics (22)</p>
<p>108 -</p>	<p>108 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>109 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 3 mois à 6 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Toutes ces réponses</p> <p>11. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>110 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>111 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les trois scénarios s'appliquent selon le type de poste.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>112 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Nous n'offrons aucun de ces régimes.</p> <p>9. Etant en pleine croissance, nous pourvoyons le poste par une embauche permanente.</p> <p>11. Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
	<p>113 -</p>	<p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>114 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>115 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP.</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>116 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p> <hr/> <p>117 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>118 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p>	<p>119 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Hébergement et services de restauration (72)</p>
<p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>120 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>121 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>122 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>123 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Toutes ces réponses sont bonnes. Cela dépend du poste et de la capacité de l'équipe à absorber les tâches ou non.</p> <p>11. Commerce de gros autres (41)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>124 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>125 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services professionnels - bureau avocats (54a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>126 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Toutes ces réponses sont bonnes. C'est selon la situation, au cas par cas.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p>	<p>127 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>128 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>129 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Nous offrons une indemnité hebdomadaire égale à la différence entre 94 % du salaire hebdomadaire de base courant et la prestation hebdomadaire reçue en vertu du RQAP. Cette indemnité s'applique pendant une période maximale de 20 semaines et ce, selon le régime choisi.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Ces trois réponses s'appliquent (interne, externe, redistribution). Tout dépend de la situation et du poste à pourvoir.</p> <p>11. Administrations publiques - sociétés d'État (91c)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p>	<p>130 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Garderie en milieu familial ou partenariat avec des garderies</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>131 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Ne s'applique pas</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>132 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Un contrat temporaire est offert soit à un employé interne ou à un candidat externe.</p> <p>11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
	<p>133 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Si le travail peut être redistribué, on le fait; sinon, on voit à l'interne et sinon à l'externe.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>134 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. C'est selon le type du poste : tâches redistribuées externe temporaire</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>135 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Je reçois combiné 93 % de mon salaire</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services d'enseignements/gestion (61)</p> <hr/> <p>136 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Montant équivalent à 2 semaines de salaires.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>137 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>138 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ses réponses selon le poste</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>139 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Interne ou externe selon les candidatures reçues</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>140 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Pour les 2 premières semaines du congé, l'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations de RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Arts, spectacles et loisirs</p> <hr/> <p>141 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses</p> <p>11. Services professionnels - bureau avocats (54a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>142 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Dépend des postes; dans certains cas, nous comblons à l'externe avec des contrats temporaires et dans d'autres postes, nous redistribuons les tâches avec les autres employés.</p> <p>11. Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>143 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Si une nouvelle maman demande un horaire réduit, du télétravail ou un retour progressif, nous faisons une évaluation de la possibilité en prenant en considération l'impact sur les clients et la charge de travail des collègues de travail.</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Souvent, il est pourvu par l'externe, car nous sommes en croissance. Mais il peut arriver que ce soit à l'interne pour permettre à une personne de se développer ou une baisse de demande dans un secteur donné.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>144 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. Puisque nos employés sont des consultants, ce sont les besoins du client qui détermineront si la personne sera remplacée ou non.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>145 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Ça dépend du poste.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>146 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>147 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>148 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de gros autres (41)</p>
	<p>149 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Commerce de gros autres (41)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>150 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>151 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Versement de 50 % de la différence entre les prestations du RQAP et le salaire de base.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Prolongement du congé parental par un congé sans solde</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>501 à 1000 employés (20 répondants)</p>		
	<p>152 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>5.b. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe avec un contrat temporaire, si c'est approuvé, ou à l'interne.</p> <p>11. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>153 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>154 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>155 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Garderie en milieu familial ou partenariat avec des garderies</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
	<p>156 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Compense jusqu'à 93 % de la différence entre le salaire hebdomadaire et la prestation de RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. 1- Garderie en milieu de travail : ils doivent tout de même donner leur nom et suivre la procédure d'admission. 2- La réduction du temps de travail est également disponible après le congé.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. 1- Parfois à l'interne 2- Parfois à l'externe avec un contrat temporaire</p> <p>11. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>157 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Chacune de ses réponses.</p> <p>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>158 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>159 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Tout dépend du poste à pourvoir. C'est surtout de l'embauche à l'externe ou de la redistribution de tâches.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>160 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Congé de maternité 2 semaines, (18+2 semaines) l'entreprise bonifie à 93 % du salaire de l'employé.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 3 mois à 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Garderie en milieu de travail</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>161 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Cas par cas</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p>	<p>162 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Un horaire de 4 jours peut être envisagé pour certains types de postes, mais sur demande seulement et si cela est possible.</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>163 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	<p>164 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>165 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>166 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Pour les 21 premières semaines du congé de maternité, l'indemnité versée est égale à la différence entre 93 % du traitement hebdomadaire de base et le montant de prestation du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>167 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'employeur verse la différence entre 93 % du salaire hebdomadaire régulier et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Peut être comblé à l'interne, sinon l'embauche se poursuit à l'externe avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>168 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'employée reçoit 90 % de son salaire pendant 17 semaines.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Selon le poste (les 3 réponses ci-dessus sont bonnes).</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p>	<p>169 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses</p> <p>11. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>170 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Bonifie pour que la rémunération globale équivaut à 93 %.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services publics (22)</p>
	<p>171 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>1001 à 5000 employés (41 répondants)</p> <hr/> <p>172 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services administratifs autres (56b)</p> <hr/> <p>173 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Services d'enseignements/professeur (61a)</p> <hr/> <p>174 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Tout dépend de la situation. Les trois choix de réponse proposés peuvent être des solutions mises en place.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p>	<p>175 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>176 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>177 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses selon le poste à pourvoir</p> <p>11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
	<p>178 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>179 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Moins d'un mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>180 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise bonifie, jusqu'à concurrence de 100 %, la prestation en fonction de l'ancienneté de l'employée.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 3 mois à 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Soit interne, soit externe selon l'expérience et l'intérêt des gens.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>181 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. C'est un hybride entre le poste est pourvu à l'interne et les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>182 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 95 % du salaire de base et la prestation du RQAP plus 2 ou 5 semaines à 95 % du salaire de base (selon la formule retenue par l'employé pour la prestation RQAP de 70 ou 75 %).</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Services publics (22)</p> <p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>
	<p>183 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>184 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'employeur paye la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP jusqu'à concurrence de 93 % de l'employée.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'employeur paye la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP jusqu'à concurrence de 93 % de l'employée.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Administrations publiques - fédérales (91)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>185 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>186 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p>	<p>187 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 93 % du salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. C'est du cas par cas. Dans certains cas, les tâches sont redistribuées dans l'équipe de travail, dans d'autres cas, une ressource additionnelle est embauchée pour un contrat à durée déterminée.</p> <p>11. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>188 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>189 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses s'appliquent.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>190 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Construction (23)</p>
<p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p>	<p>191 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>5. Non</p> <p>6. Il est prévu un retour partiel pour les 2 congés et aménagement du temps de travail pour certains titres d'emploi.</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>192 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>193 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'indemnité est égale à la différence entre 93 % du salaire hebdomadaire versé par l'employeur et le montant des prestations du RQAP (durée du congé de maternité - 21 semaines).</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>9. L'une ou l'autre de ces réponses, selon le poste et la facilité à le remplacer.</p> <p>11. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>194 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p> <hr/> <p>195 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'organisation verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du ROAP jusqu'à 93 % du salaire.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'organisation verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du ROAP jusqu'à 93 % du salaire.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Garderie en milieu de travail et aménagement de l'horaire.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Chaque situation est gérée différemment.</p> <p>11. Administrations publiques - fédérales (91)</p> <hr/> <p>196 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du ROAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Toutes ces réponses</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p> <hr/> <p>197 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>198 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Nous nous assurons que l'employée reçoit 75 % de son salaire durant 17 semaines.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. Nous nous assurons que l'employé reçoit 75 % de son salaire durant 4 semaines.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est comblé à l'interne ou à l'externe (contrat temporaire), dépendamment de la nature du poste.</p> <p>11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
	<p>199 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Les trois réponses s'appliquent.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>200 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>201 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	202 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de gros autres (41)</p>
	203 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
	204 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	205 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise paie la différence pendant 6 semaines pour un total de 100 % du salaire.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>206 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Ça dépend du rôle, parfois remplace et parfois les tâches sont redistribuées.</p> <p>11. Services immobiliers, location et bail (53)</p> <hr/> <p>207 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Pour atteindre le salaire à 80 %</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Nous essayons de remplacer à l'interne, mais si pas de candidat, nous allons à l'externe.</p> <p>11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p> <hr/> <p>208 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 95 % du salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services publics (22)</p> <hr/> <p>209 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'employeur comble jusqu'à 93 % du salaire en complémentarité des prestations pendant 21 semaines.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Garderie, temps partiel et aménagement de l'horaire</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses selon le cas</p> <p>11. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u> ? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u> ? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u> ? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u> ? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u> ? 4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u> ? 5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?	210 - 1. Entreprise privée 2. Oui 2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP. 3. Non 4. Non 5. Non 5.b. Non 6. Oui 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 7. Non 8. Oui 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Services professionnels - services conseils (54)
5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner? 5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u> ? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?	211 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Oui 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? Secteur d'activité	212 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Oui 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Commerce de détail (44-45)
5001 employés et plus (15 répondants)	
	213 - 1. OSBL 2. Oui 3. Oui 3.a. L'entreprise ajoute 10 % à 15 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP. 4. Oui 4.a. L'entreprise ajoute moins de 10 % du salaire de l'employé aux prestations du RQAP. 5. Oui 5.a. Plus de 6 mois 5.b. Non 6. Non 7. Oui 8. Oui 9. Toutes ces réponses 11. Services d'enseignements/gestion (61)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>214 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>215 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise bonifie entre 1 0% et 20 % du salaire pour les employées syndiquées. L'entreprise n'offre aucune bonification pour les employées non syndiquées.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>9. Congé de maternité / parental de la mère : pourvu à l'interne ou l'externe selon les disponibilités de main d'œuvre. Congé parental du père : tâches redistribuées entre les autres employés, selon la durée du congé. Congé de paternité: tâches redistribuées entre les autres employés.</p> <p>11. Industrie de l'information et culturelle (51)</p> <hr/> <p>216 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Possibilité de télétravail</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p>217 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 3 mois à 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	<p>218 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Garderie en milieu familial ou partenariat avec des garderies</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Ça dépend du poste : soit à l'interne, soit les tâches sont redistribuées.</p> <p>11. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>219 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'employeur verse pendant 16 semaines suivant la date d'accouchement la différence entre les prestations du RQAP et le % des prestations du régime d'assurance invalidité de l'employeur.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les 3 options présentées peuvent être utilisées pour répondre aux besoins d'affaires.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
	<p>220 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre les prestations du RQAP, jusqu'à concurrence de 95 % du salaire de l'employée.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Ça dépend du poste. Il peut être pourvu à l'interne, à l'externe avec un contrat ou redistribution des tâches entre les autres employés.</p> <p>11. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler des vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>221 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse jusqu'à concurrence de 95 % du salaire net pour les 20 premières semaines puisque la convention collective indique que le congé de maternité est de 20 semaines plutôt que 18 selon la LNT.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Toutes ces réponses peuvent s'appliquer tout dépendamment des budgets, de la complexité du travail et de sa charge.</p> <p>11. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	<p>222 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>
	<p>223 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <p>11. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>224 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Tout dépend du poste et de la charge de travail au moment du congé. Les tâches peuvent être distribuées à l'interne, un employé actuel peut être temporairement attiré à ce poste ou on peut embaucher un employé de l'externe pour un mandat temporaire.</p> <p>11. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants	
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>maternité</u> ? 2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u> ? 3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>paternité</u> ? 3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u> ? 4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé <u>parental</u> ? 4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u> ? 5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental? 5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?	225 -	1. Organisme public 2. Oui 2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du ROAP. 3. Non 3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP. 4. Non 5. Non 5.b. Non 6. Non 6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...) 7. Oui 8. Oui 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u> ? 6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? 6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle? 7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental? 8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas? 9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental? Secteur d'activité	226 -	1. Organisme public 2. Oui 2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du ROAP. 4. Oui 4.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employé aux prestations du ROAP. 5. Non 5.b. Non 6. Oui 6.a. Congé jusqu'à 5 ans pour prendre soin des enfants. 7. Non 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'interne. 11. Administrations publiques - fédérales (91)
	227 -	1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 7. Oui 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire. 11. Fabrication autres (31-33)
Pas de réponse (25 répondants)		
	228 -	1. Organisme public 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p>	<p>229 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. Plus de 6 mois</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p>
<p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p>	<p>230 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Aménagement de l'horaire (comprimé, flexible, variable...)</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'interne.</p>
<p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>231 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.a. Temps partiel ou temps partagé</p> <p>7. Non</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p>
	<p>232 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p>
	<p>233 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p>

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	234 - 1. Entreprise privée
2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>maternité</u> ?	2. Oui 2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du ROAP.
2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u> ?	3. Oui
3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé de <u>paternité</u> ?	235 - 4. Non 5. Non 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires.
3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u> ?	
4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (ROAP) pour un congé <u>parental</u> ?	236 - 1. Organisme public 2. Oui 2.a. L'entreprise ajoute 20 % du salaire de l'employée aux prestations du ROAP.
4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u> ?	
5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?	237 - 1. Entreprise privée 2. Oui 2.a. L'entreprise indemnise la différence entre 95 % du salaire brut et les prestations du ROAP (jusqu'à maximum de 25 %).
5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?	3. Oui
5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u> ?	4. Oui 4.a. L'entreprise indemnise la différence entre 95 % du salaire brut et les prestations du ROAP (jusqu'à maximum de 25 %) pour un maximum de 12 semaines.
6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?	5. Oui 5.a. Moins d'un mois 5.b. Non
6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?	
7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?	
8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?	238 - 1. Entreprise privée 2. Non 2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP.
9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?	3. Non 3.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP. 4. Non 4.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du ROAP. 5. Non
Secteur d'activité	
	239 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 5.b. Mon entreprise n'offre pas de prestations supplémentaires. 6. Non 9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.
	240 - 1. Entreprise privée 2. Oui 2.a. L'entreprise fait en sorte que l'employée reçoive 95 % de son salaire. 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non 6.a. Garderie en milieu familial ou partenariat avec des garderies 7. Oui 8. Non 9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>241 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <hr/> <p>242 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p> <hr/> <p>243 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2.a. L'entreprise ne bonifie pas les prestations versées en vertu du RQAP.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employé et les prestations du RQAP.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.a. De 1 mois à 3 mois</p> <p>5.b. Oui, mais les prestations sont moindres.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Nous n'offrons aucun de ces régimes.</p> <p>9. Le poste est pourvu à l'externe, avec un contrat temporaire.</p> <hr/> <p>244 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <hr/> <p>245 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre le salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <hr/> <p>246 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Est-ce que votre entreprise bonifie les prestations prévues par le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>2.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>maternité</u>?</p> <p>3. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>3.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé de <u>paternité</u>?</p> <p>4. Votre entreprise bonifie-t-elle les prestations prévues par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>4.a. Si oui, comment votre entreprise bonifie-t-elle ces prestations pour un congé <u>parental</u>?</p> <p>5. Votre employeur prévoit-il un retour progressif au travail après un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	247 -	<p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. Cas admissibles au régime québécois d'assurance parentale 25.10 La salariée qui a accumulé vingt (20) semaines de service et qui est admissible à des prestations en vertu du Régime québécois d'assurance parentale, a également droit de recevoir, pendant les vingt et une (21) semaines de son congé de maternité, une indemnité égale à la différence entre quatre-vingt-treize pour-cent (93 %)2 de son salaire hebdomadaire de base et le montant des prestations de maternité ou parentales qu'elle reçoit, ou qu'elle recevrait si elle en faisait la demande, du Régime québécois d'assurance parentale.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p>
<p>5.a. Si oui, sur quelle période le retour progressif peut-il s'échelonner?</p> <p>5.b. L'employé continue-t-il de recevoir des prestations de votre entreprise s'il décide de prolonger son congé <u>parental</u>?</p> <p>6. Votre entreprise offre-t-elle des mesures de conciliation travail/famille lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	248 -	<p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Les tâches sont redistribuées entre les autres employés.</p>
<p>6.a. Quelles mesures de conciliation travail/famille votre entreprise offre-t-elle?</p> <p>7. Votre entreprise continue-t-elle de cumuler les vacances durant un congé parental?</p> <p>8. Votre entreprise continue-t-elle de verser les cotisations aux différents régimes, même si l'employé lui-même ne le fait pas?</p> <p>9. Comment le poste est-il pourvu lors d'un congé de maternité, de paternité ou parental?</p>	249 -	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'employeur verse une indemnité de sorte que l'employée reçoive au total l'équivalent de 93 % de son traitement hebdomadaire.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p>
<p>Secteur d'activité</p>	250 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p>
	251 -	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>2.a. L'entreprise verse la différence entre 93 % du salaire de l'employée et les prestations du RQAP.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.b. Non</p>
	252 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p>